

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2014

Installation du nouveau conseil municipal **Fixation du nombre d'adjoints au Maire** **Election du Maire et des Adjoints**

Déroulement de la séance du 29 mars 2014 à 10 heures 30

Monsieur Jean-Claude TOURNIER, adjoint au Maire, souhaite la bienvenue et prononce l'installation du nouveau conseil municipal.

Il propose de faire l'appel des conseillers par ordre décroissant de date de naissance.

Nom	Prénom	Date de naissance	Age
LHOMET	Marie- Lise	07/09/1944	69
HEYBERGER	Jeannette	16/05/1947	66
TOURNIER	Jean-Claude	20/05/1947	66
BESSE	Josette	04/02/1948	66
HARMANT	Arlette	02/01/1951	63
LIAIS	Bernard	24/02/1952	62
COURTOT	Francis	10/09/1952	61
BERTHELOT	Guy	20/12/1952	61
COURGEY	Gilles	01/09/1955	58
FISCHER	Charles	12/11/1955	58

RENAUD	Luc	09/01/1957	57
CORNUOT	Jean-Claude	06/08/1957	56
VOISARD	Pascal	25/04/1961	52
GIRARDOT	Christine	10/09/1963	50
MARCHAND	Bénédicte	10/12/1966	47
DELPIE	Christine	07/01/1967	47
JULLIAND	Virginie	02/07/1967	46
GLANTZMANN	Emmanuel	20/01/1969	45
HAMLIL	Hamid	08/07/1970	43
CLAYEUX	Catherine	22/03/1971	43
DEMOUGE	Alexa	13/08/1971	42
PERRIN	Cédric	20/01/1974	40
RADOVANOVIC	Svetlana	27/05/1974	39
FROSSARD	Stéphane	08/12/1974	39
LEPETIT	Aida	05/09/1979	34
CARPENT	Caroline	14/04/1982	31
CARLIER	Jérémy	04/04/1988	25
GHAZI	Rima	03/10/1989	24
BIETRY	Thomas	03/09/1993	20

Il propose Madame Josette BESSE comme secrétaire de séance.

Conformément à la loi (article L 2122-8 du CGCT), il cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame Marie-Lise LHOMET.

Pour cette séance, ont donné procuration :

- Madame Caroline CARPENT à Monsieur Bernard LIAIS

Le quorum étant atteint, Marie-Lise LHOMET ouvre la séance. Figurent à l'ordre du jour.

- l'Election du Maire,
- l'Election des Adjoints.

Elle propose d'aborder immédiatement le point 1, l'élection du Maire.

Rappel : En application des articles L2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Elle rappelle qu'il s'agit d'un scrutin à bulletin secret à la majorité absolue. Chaque conseiller indique un nom sur un bulletin.

A cet effet, chacun dispose sur sa table de bulletins vierges et d'un stylo.

Constitution du bureau

Le conseil doit désigner deux assesseurs au moins. Elle invite Monsieur Guy BERTHELOT à proposer un membre de sa liste pour être assesseur. Sans opposition, sont désignés assesseurs.

- Madame Alexa DEMOUGE,
- Monsieur Thomas BIETRY.

Des candidats veulent-ils se déclarer ?

Monsieur Jean-Claude TOURNIER indique que Monsieur Cédric PERRIN est candidat. Monsieur Guy BERTHELOT propose Madame Alexa DEMOUGE.

Décompte des voix : 29 suffrages exprimés, 26 voix pour Monsieur Cédric PERRIN et 3 voix pour Madame Alexa DEMOUGE. Le 1^{er} adjoint déclare Monsieur Cédric PERRIN élu Maire au premier tour avec 26 suffrages exprimés, majorité absolue à 15.

Monsieur Cédric PERRIN reprend la présidence.

Election des Adjoints

Le Maire rappelle qu'en application des articles L-2122-1 à L 2122-2 du CGCT, le conseil municipal peut disposer de 8 adjoints au Maire, au maximum.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 8 adjoints. Au vu de ces éléments et sans opposition de la part du conseil, il propose de maintenir ce chiffre à 8.

Liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire

Les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, avec obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire qui doivent comporter ou plus, autant de conseillers municipaux que d'Adjoints à désigner.

- Il propose la liste suivante.

1 ^{er} adjoint	Jean-Claude TOURNIER
2 ^{ème} adjoint	Josette BESSE
3 ^{ème} adjoint	Bernard LIAIS
4 ^{ème} adjoint	Marie-Lise LHOMET
5 ^{ème} adjoint	Charles FISCHER
6 ^{ème} adjoint	Bénédicte MARCHAND
7 ^{ème} adjoint	Hamid HAMLIL
8 ^{ème} adjoint	Catherine CLAYEUX

- Y-a-t-il d'autres listes ? Monsieur Guy BERTHELOT indique qu'il n'y a pas d'autre liste.

Le dépouillement est effectué. Les listes seront jointes au Procès Verbal.

Résultat du premier tour de scrutin. Sont élus avec 26 voix la liste présentée par le Maire.

Déclaration d'investiture de Cédric PERRIN

Fin de séance à 11 heures
Fait à Beaucourt,
Le 29 mars 2014

Le Secrétaire de séance
Josette BESSE